

RENFORCONS L'UNITE ET L'ACTION POUR LA DISCUSSION DES REVENDICATIONS
ET RECLAMONS PARTOUT DES ACOMPTES IMMEDIATS

Une Nouvelle fois, sous le mécontentement et la pression des masses ouvrières, le Gouvernement a été contraint de relever le salaire minimum garanti. Mais bien entendu, en raison des exigences de sa politique de guerre, il n'a pu tenir de l'avis exprimé sur le chiffre de 23.600 le 31 Août dernier, par les Confédérations C.G.T. - C.F.T.C. - F.O.

Tout en tentant de faire croire que dans son nouveau chiffre de 20.000 francs sur 45 heures hebdomadaires, il a accordé une augmentation légèrement supérieure à la variation intervenue sur le coût de la vie depuis Mars, le Gouvernement a pris une série de mesures de hausses, sur les secteurs déterminants et sur les produits essentiels comme le pain.

Portant une atteinte à la légalité, puisque la durée légale de travail est de 40 heures, et que les heures en sus sont des heures supplémentaires, maintenant le système injuste des abattements de zones, le Gouvernement assuré de la complicité du patronat, prend des mesures de hausse des prix, dans le but bien évident de maintenir et accroître les bénéfices de ce dernier.

Ainsi c'est clair, ces nouvelles hausses dépassent déjà de 5 à 10% celle du salaire garanti nouvellement fixé, et conduisent inévitablement dans l'immédiat à une nouvelle et importante augmentation du coût de la vie. Et cela, quoiqu'en fasse PLEVEN, son Gouvernement et les patrons la ménagère le ressent déjà en faisant ses provisions.

En s'opposant aux revendications, en donnant le signal de l'augmentation des prix, le Gouvernement et les patrons entendent imposer à la classe ouvrière de nouvelles charges, et s'orientent vers un nouveau palier d'abaissement du pouvoir d'achat des salariés.

Encore moins de beurre dans la soupe, les tartines des gosses moins épaisses, moins de chauffage cet hiver parce que le charbon est cher, cela les travailleurs ne l'acceptent pas.

Dans l'union, ils protestent contre le refus aux 23.600 et ne veulent pas être dupes de la "variante" sur l'échelle mobile. C'est sur le salaire effectif des travailleurs que

doit s'appliquer l'échelle mobile, pour jouer son véritable rôle, et non sur un minimum garanti dérisoire ne correspondant pas au prix de la vie, et fixé d'autre part par un Gouvernement qui nie continuellement les véritables indices des hausses des prix.

Dans la bataille qui s'engage renforçons partout notre Union autour des revendications communes. Les travailleurs ont remporté un premier succès en réalisant face aux patrons et au Gouvernement, le bloc sur les 23.600. Aujourd'hui, les Confédérations C.F.T.C. - C.G.T. - Fédération autonome de l'enseignement, déclarent qu'elles ne sont pas hostiles à la proposition de discussion avec le Bureau Confédéral de la C.G.T.

C'est encore un autre succès, gage de confiance pour les travailleurs qui ont compris que réaliser l'unité c'était aussi une bataille. Applaudissons, camarades travailleurs de la C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. - inorganisés, applaudissons aux décisions des directions confédérales qui proposent ou déclarent pouvoir discuter en commun. Mais n'oublions pas, que c'est d'abord à l'entreprise, que ces problèmes d'unité pour une vie décente se régleront.

Applaudissons, mais agissons dans notre usine, chantier, bureau, rassemblons tous les travailleurs en commun, discutons des revendications, des moyens des les faire aboutir, et ensemble mettons nous d'accord pour aller jusqu'au bout, comme viennent de le faire les travailleurs des Industries Chimiques de Nantes.

Le patronat prend déjà conscience de la force que représente les travailleurs dans cette bataille pour les 23.600. Il essaie de stopper le courant, en jetant un os à ronger. Si des propositions de 13, 15% d'augmentation des salaires constituent quelque chose, il convient tout de même de souligner, que les augmentations de salaire antérieures, consacreraient déjà un abaissement du pouvoir d'achat que la classe ouvrière n'a jamais accepté, que les propositions actuelles ne rattrapent pas le retard avec les prix et ne couvrent pas les répercussions des hausses en cours.

C'est pourquoi, les travailleurs, ne pouvant considérer le problème réglé avec ces propositions, et

...../..

persuadés que le patronat peut et doit accorder plus, ils renforceront leur union et leur action dans la bataille des 23.600, de l'échelle mobile sur les salaires effectifs, de l'égalité avec les salaires Parisiens.

Ils appuieront par leur action unie, les discussions qu'ils veulent voir commencer, se poursuivre et demanderont déjà dans l'immédiat, pour parer un peu aux hausses de prix, qu'il leur soient verser des acomptes sans attendre.

En avant donc, camarades travailleurs, c'est là, l'action commune qui atteindra ces objectifs, assurera la victoire Et cette unité au sommet, que tous les prolétaires souhaitent se réalisera malgré ceux qui s'y opposent, comme les dirigeants nationaux de F.O. Elle se réalisera parcequ'elle a ses racines dans les entreprises, et conduira les travailleurs de la Loire-Inférieure, avec tous les autres travailleurs de France, à des succès plus grands encore dans la lutte pour le pain, la paix, les libertés.

C.M.

-----oOo-----

- LES SALAIRES -
=====

Le Bureau de l'Union Départementale réuni le 15 Septembre, après examen de la situation communique :

Il enregistre qu'une nouvelle fois sous la pression des masses, comme en Mars 1951, le Gouvernement a dû procéder à une augmentation du salaire minimum garanti après avoir tenté de s'y opposer.

Seulement, le Bureau de l'U.D. précise que le Gouvernement n'a pas tenu compte de l'avis unanime des organisations ouvrières pour un minimum garanti à 23.600, et considère comme une atteinte grave à la légalité et une menace contre les lois sociales, le fait de fixer le salaire horaire en tenant compte d'un horaire de 45 heures, alors que la durée légale de travail hebdomadaire est de 40 heures, et que les heures en sus sont des heures supplémentaires.

Il souligne que cette mesure a pour effet de léser encore plus, les nombreux salariés qui ne font que 40 heures par semaine, et qui verront ainsi la garantie de leurs salaires inférieure de 12% au salaire minimum fixé par le Gouvernement qui est déjà très insuffisant.

D'autre part le Bureau de l'U.D. précise qu'en même temps qu'il augmente insuffisamment le salaire garanti, le Gouvernement prend immédiatement des mesures scandaleuses de hausse des prix de base destinées à maintenir et à accroître les profits capitalistes. Ces hausses dépassant de 5 à 10% celles du salaire nouvellement fixé, conduisent inévitablement dans l'immédiat à une nouvelle et importante augmentation du coût de la vie.

En s'opposant à l'échelle mobile sur les salaires effectifs, en donnant le signal de l'augmentation des prix, le Gouvernement entend imposer à la classe ouvrière de nouvelles charges, et s'orienter vers un nouveau palier d'abaissement du pouvoir d'achat des salariés.

C'est pourquoi, les travailleurs peuvent considérer comme insuffisantes les propositions d'augmentation, comme celles présentées par les patrons de la métallurgie Nantaise, et que d'autre part les hausses de salaires consenties en Mars 1951 et Octobre 1950 consa- craient déjà un abaissement de pouvoir d'achat que la classe ouvrière n'a jamais accepté.

Le Bureau de l'U.D. approuvant les propositions d'action commune faites aux Confédérations C.G.T.F.O.- C.F.T.C.- C.G.C. et Fédération Enseignement, par le Bureau Confédéral, demande aux travailleurs du département de renforcer encore davantage leur unité et leur action dans les entreprises en protestant contre les hausses du coût de la vie; pour obtenir :

- Les 23.600 garanti. 135 francs heure
- La répercussion de cette augmentation sur tous les salaires, traitements, pensions et retraites.
- L'application intégrale de l'échelle mobile à l'ensemble des salariés
- La suppression des abattements de zone.

- 3 -
CONTRE L' OCCUPATION ETRANGERE - POUR LA RECONQUETE DE L'INDEPENDANCE
NATIONALE
=====

L'Union Départementale et l'Union Locale de Nantes, apportent leur salut aux dockers de Nantes, qui ont placé à juste raison, la lutte revendicative et la lutte pour la paix sur le même plan, considérant que la présence d'un nouvel occupant ne pourrait être que le prélude à la guerre, mais constituait dans l'immédiat la perte de l'indépendance de notre pays, avec toutes les conséquences que cela comporte, et en particulier les difficultés de revendiquer de meilleures conditions d'existence.

Ils ont confirmé leur position déjà prise, comme mesure minimum "ne pas décharger les armes, les munitions" tout en affirmant qu'en fonction de l'appui apporté par les autres travailleurs et la population nantaise, ils désiraient aller plus loin, c'est à dire de ne pas voir décharger sur le port de Nantes toutes marchandises destinées à alimenter et vêtir les nouveaux occupants. De plus les officiers américains ayant refusé de laisser ouvrir certaines caisses paraissant suspectes, fidèles à leur décision du 22 Février, ils ont également refusé de décharger ces caisses.

L'Union Départementale et l'Union Locale en félicitant les dockers, considérant que la lutte pour la paix, n'est pas le fait des dockers seuls, mais de tous les travailleurs et de la population, les appelle à une action dans l'union toujours plus large pour sauvegarder la paix et la liberté.

Demandent aux travailleurs du département, dans chaque entreprise, atelier ou chantier, d'organiser, développer et amplifier leur protestations afin d'affirmer leur solidarité active aux dockers.

Aucun d'eux ne saurait sous-estimer la nécessité pour l'occupant d'avoir la garantie de son ravitaillement au même titre que les armes.

Ainsi, en s'aidant mutuellement chacun comprendra que c'est le moyen d'empêcher l'occupation de notre département par une armée étrangère, de sauvegarder notre liberté et d'améliorer nos conditions de vie.

Monsieur PLEVEN, dans son discours de lundi dernier, a tenté de justifier son refus aux 23.600 et les hausses du pain, du charbon, transports etc....

L'Union départementale et l'Union Locale précisent à nouveau que ce refus aux revendications, comme les hausses de prix sont le fait de charges militaires croissantes et des frais occasionnés par l'occupation de notre pays par une armée étrangère.

Pour l'Indépendance de notre pays, pour la Démocratie et les libertés, pour l'amélioration des conditions de vie des masses laborieuses, l'Union Départementale et l'Union Locale invitent les travailleurs, à se réunir discuter et agir pour que les Américains restent en Amérique.

=====
: RESPONSABLES DES SYNDICATS :
: Traduisez le mécontentement des tra- :
: vailleurs. Affirmez leur sentiment :
: national et leur désir de Paix. :
: Organisez sans attendre : des péti- :
: tions, faites des résolutions, condui- :
: sez des délégations, près des Mai- :
: riés, S/Préfecture, Préfecture et (quar- :
: tier général américain pour les Nantais :
: Affirmez sans arrêt la volonté de tous :
: LES AMERICAINS EN AMERIQUE :
: =====

----oOo----
L'UNION DEPARTEMENTALE APPELLE A LA DEFENSE
DE LA SECURITE SOCIALE

La Commission Sécurité Sociale de l'Union Départementale des syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure réunie le 1er Septembre 1951, après examen de la situation extrêmement grave faite à la Sécurité Sociale

- s'élève contre la campagne de mensonges et de sabotage menée contre

la Sécurité Sociale par tous les adversaires de cette institution de progrès, issue de la révolution sociale des années de la libération du pays.

- devant les coups que lui portent patronat et gouvernement, la Commission Sécurité Sociale de l'U.D.

tient à préciser, les responsabilités dans les difficultés présentes de la Sécurité Sociale, dont le déficit s'élève à 22 milliards.

Elle dénonce les entreprises de sabotage, devant les travailleurs de la Loire-Inférieure, du patronat qui pour l'ensemble des caisses de Sécurité Sociale doit à cette dernière 95 milliards de cotisations non payées, de l'Etat qui se trouve redevable à la Sécurité Sociale de 28 milliards au titre cotisations fonctionnaires et prestations familiales non payées.

La Commission Sécurité Sociale de l'U.D. souligne que cette situation intolérable, a été rendue possible, par le Gouvernement qui d'une part n'a cessé de couvrir les patrons en ne donnant aucun pouvoir effectif aux administrateurs élus par les assurés pour obliger les employeurs à payer, et d'autre part en faisant supporter au Régime général de la Sécurité Sociale, des charges injustifiées qui selon les calculs de la F.N.O.S.S. et de l'U.M.C.A.F. sont de l'ordre de 58 milliards.

Face à cette situation, elle dénonce le procédé gouvernemental tendant à présenter comme une avance le versement de 20 milliards effectué par l'Etat, alors qu'il ne peut s'agir en vérité, que d'un acompte de cette dernière sur ses dettes à la Sécurité Sociale.

- S'élève contre les mesures envisagées qui tendent à octroyer une amnistie aux patrons fraudeurs, alors que le Gouvernement devrait prendre toutes dispositions pour faire rentrer ces sommes dans les moindres délais.

- Alerte les salariés sur les dangers de liquidation que renferme le projet gouvernemental, tel que la suppression du petit risque, à savoir que pour une maladie de 15 jours, le travailleur n'aurait ni indemnité journalière, ni remboursement de frais. Et précise que patrons et gouvernement entendent retirer définitivement la gestion aux assurés, pour liquider ainsi plus facilement la Sécurité Sociale.

La Commission souligne que les véritables causes économiques des difficultés présentes de la Sécurité Sociale, découlent de la politique de blocage des salaires et des hausses de prix qui sévit depuis 4 années et appauvrit sans cesse le niveau de vie, dans le cadre d'une politique dominée par le passage à l'économie de guerre.

- Elle déclare à tous les travailleurs de la Loire-Inférieure, que la situation présente de la Sécurité Sociale peut et doit être rapidement redressée :

1°) en faisant payer immédiatement les dettes des patrons et de l'Etat (le déficit serait comblé, il y aurait même de l'excédent).

2°) en satisfaisant les revendications, augmentation des salaires, échelle mobile, zones de salaires

Elle invite les travailleurs dans leurs entreprises et Bureaux à réaliser l'union pour la défense de la Sécurité Sociale, dans le même temps qu'ils s'uniront pour leurs salaires.

- à soutenir leurs délégués des Comités d'entreprise et des syndicats, afin de faire payer les dettes des patrons et de l'Etat.

- à manifester près des parlementaires et Pouvoirs Publics par les formes qu'ils décideront, leur volonté de faire obstacle aux décisions de liquidation envisagées par le Gouvernement et les patrons.

Le Bureau demande aux syndicats, sections syndicales d'intensifier l'action unie et de travailler à la préparation de la Conférence nationale de la Défense de la Sécurité Sociale, dont la date sera communiquée incessamment.

P.S.- l'Union Départementale recommande aux syndicats, aux sections syndicales d'entreprise, de prendre toutes dispositions pour afficher cette résolution, et la reproduire dans les journaux d'entreprise.

-----oOo-----

POUR SAUVER L'ECOLE LAIQUE, ENTREPRENONS UN VASTE MOUVEMENT D'UNION

(précise l'U.D. au cartel d'action laïque)

Le problème posé par les menaces et les coups portés à l'Ecole de la République, a retenu toute l'attention de notre Union Départementale

Dans sa réunion du 23 Août, le Bureau a mandait par lettre en date du 24, au responsable du cartel d'action laïque de provoquer rapide-

..../....

mant une réunion de ce dernier, pour avec les organisations qui le compose examiner l'action à mener, contre l'offensive réactionnaire de la "majorité du parlement" issue du scrutin truqué du 17 Juin.

A la date du 14 Septembre, les responsables de ce cartel, dont notre union est membre, n'ont pas encore donné suite à notre demande.

Nous publions ci-dessous, la lettre que l'U.D. vient de leur adresser à nouveau :

Nantes, le 14 Septembre 51

Messieurs MARTIN et DELANOE
Secrétaire et Trésorier du
Cartel d'action laïque
N A N T E S -

Chers Camarades,

Nous sommes particulièrement surpris de n'avoir pas reçu réponse à nos lettres du 29 Août, qui faisaient suite à notre première démarche du 24.

Sans sous-estimer les difficultés invoquées par le camarade DELANOE, en ce qui concerne la période des vacances, nous restons persuadés que l'importance du problème posé par le débat scolaire ne saurait échappé aux amis de l'Ecole laïque, et que dans ces conditions des dispositions auraient pu être prises.

Nous avons remarqué qu'un communiqué de protestation avait été publié par le Président du Cartel, mais nous devons souligner que ceci est très insuffisant à notre avis, et que d'autre part nous aurions aimé, en ce qui nous concerne voir les organisations adhérentes consultées à ce sujet

Aujourd'hui, le débat scolaire montre que les adversaires de l'Ecole laïque, violent la constitution républicaine par le vote de bourgeois à l'enseignement privé de second degré, et le vote de la loi BARANGE.

-----ooOoo-----
PROBLEMES DE TRESORERIE

Dans son examen de trésorerie, le Bureau de l'U.D. a estimé devoir attirer de nouveau l'attention des directions des syndicats, sur cette importante question qui commande pour une large part, la vie, l'action de nos organisations à tous les échelons

Un trop grand nombre de syndicats affichent par l'irrégularité du paiement des cotisations à l'U.D. un malaise financier.

Nous prions les bureaux de syndi-

Aussi notre Commission administrative considérant que l'école laïque est partie intégrante de la Nation Française, et qu'il ne saurait être question de laisser porter atteinte à cette institution, sans compromettre les principes fondamentaux de la République, renouvelle près du cartel d'action laïque sa demande faite le 24 Août en soulignant qu'il est plus qu'urgent de développer un vaste mouvement d'union pour la défense de l'école et que ceci ne peut s'entreprendre qu'en reposant sur toutes les couches laïques et en sachant les y entraîner.

Dans l'attente de votre réponse, et de connaître la date de la réunion du cartel, que nous espérons aussi proche que possible, veuillez agréer, chers camarades, nos fraternelles salutations

Pour la C.A.:

Le Secrétaire Général,

C.MORIN

Le Bureau de l'U.D. précise, que les coups portés à l'école laïque, répétition de ce que nous avons connu avec le traître PETAIN, ne sont pas un phénomène isolé. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une politique réactionnaire, franchement anti-nationale, et le Gouvernement agit envers l'Ecole de la République, comme il agit envers les revendications ouvrières, la Sécurité Sociale, les libertés. Il en est ainsi parce que ce Gouvernement poursuit fébrilement des buts de guerre, envers et contre la volonté du peuple Français.

C'est pourquoi, le problème de la défense de l'école menacée, ne se pose pas isolément, mais fait partie intégrante de la bataille pour la reconquête de l'Indépendance Nationale, pour la Paix.

En conclusions, nous demandons à tous les syndicats du département de participer à l'action pour la défense de l'école, et leur soulignons qu'il est même de leur devoir, de pressentir d'impulser cette action, sur le plan de chaque localité, en prenant toutes les initiatives qui seront nécessaires auprès et avec les milieux laïques locaux.

-----ooOoo-----
cats, de tenir compte que lorsqu'ils adressent une commande de timbres, ils doivent virer en même temps à l'U.D. le montant de la commande précédente, et opérer de même pour la Fédération.

D'autre part, les dettes diverses à l'U.D. pour lesquelles nous devons encore envoyer de trop nombreux rappels (dépenses supplémentaires) doivent être payées à l'U.D. à la réception de la note de débit.

L'administrateur-gérant: M. PASTIER